



APPEL À PROJETS
PROJET ARTISTIQUE PLACE DE L'AMITIÉ
SECTEUR AMIENS NORD

// CONTEXTE

Outil de démocratie locale, le Budget Participatif de la Ville d'Amiens, a pour objectif de permettre aux Amiénois de proposer, puis de choisir des projets qui leur ressemblent, en votant pour ceux qu'ils souhaitent voir se réaliser.

Au cours de la 3^{ème} édition de Budget participatif, le projet « La Place de l'amitié » a été plébiscité par les habitants.

Les éducateurs du service de prévention spécialisée de l'APAP et les jeunes du quartier Amiens Nord ont mené pendant plusieurs mois un projet intitulé *Marches Exploratoires*, ayant pour objectif de prendre la parole, d'être force de proposition concernant l'aménagement urbain et d'être engagé en matière de citoyenneté.

Beaucoup de propositions en sont ressorties dont le souhait d'égayer et redynamiser la Place de l'amitié à l'arrière du collège Arthur Rimbaud.

Nous souhaitons pouvoir réaliser avec ce groupe de jeunes un projet "graff/art urbain" sur la façade du gymnase.

Avec la présence d'un artiste, cette action permettra aux jeunes de s'initier aux techniques utilisées pour réaliser de l'art urbain, tout en valorisant leur créativité artistique et en favorisant leur expression.

Dans la continuité de cette action, le remplacement du mobilier urbain, ainsi que la modernisation du parc végétal de la place sont également prévus.

// L'OBJET DE LA COMMANDE

Le présent appel à projet invite donc les artistes et collectifs d'artistes à concevoir et diffuser une œuvre artistique, destinée à l'espace public au sein du quartier nord d'Amiens et répondant à la thématique proposée ci-dessous.

Cette proposition artistique devra être accompagnée **d'interactions avec les habitants** sous la forme de rencontres, d'ateliers, de créations partagées ou de toute autre proposition favorisant l'appropriation des œuvres par les habitants et habitantes du quartier.

3 groupes ont d'ores et déjà été identifiés :

- un groupe scolaire du Collège Arthur Rimbaud, établissement limitrophe à la Place de l'Amitié (tranche d'âge 11-15ans)
- un groupe de jeunes ayant participé aux *Marches Exploratoires*, à l'initiative du projet (tranche d'âge 11-18ans)
- un groupe d'habitants investis dans la vie du quartier, via le centre social ALCO

Un minimum de 20h d'interactions est attendu, pour la totalité des ateliers.

La répartition des heures et la calendrier seront à définir ultérieurement.

La proposition doit s'insérer dans une démarche de création originale, tous médiums confondus : collage, mosaïque, peinture, graff, pochoir etc. Les techniques et matériaux utilisés devront permettre à l'œuvre d'être visible pour le public à partir du 1^{er} décembre 2026.

La proposition artistique viendra compléter un projet de réaménagement complet de la place.

// L'ORIENTATION THEMATIQUE

Au cours des *Marches Exploratoires*, les jeunes et les éducateurs du quartier, ont pu regretter que la place de l'Amitié soit mal nommée. En effet, de nombreux habitants trouvent cette place triste et peu accueillante. L'objectif de ce projet étant de rendre cette place plus colorée et agréable à fréquenter.

La thématique imposée sera donc tout naturellement **l'Amitié et le Vivre ensemble**.

// CHOIX DU LIEU A INVESTIR

Le lieu à investir est la **façade du Gymnase Guynemer**, situé Place de l'Amitié, 80 000 Amiens.

Les visuels du site sont à retrouver en **ANNEXE 1** du présent appel à projets. L'artiste ou le collectif d'artistes peut soumettre une ou plusieurs propositions artistiques.

Avec l'accord de l'artiste et dans le respect du geste artistique, le projet sélectionné pourra être ajusté au regard de la réglementation, des conditions techniques de réalisation, et sous réserve des autorisations administratives nécessaires (propriétaires privés, service urbanisme, Architecte des Bâtiments de France....)

// CONDITIONS FINANCIERES ET CONTRACTUALISATION

Le contrat signé entre la Ville d'Amiens et l'artiste, collectif d'artistes ou association détaillera la durée minimale de visibilité de l'œuvre, les conditions d'entretien en fonction des techniques et matériaux utilisés, ainsi que les modalités de recouvrement / effacement. La rémunération de l'artiste ou collectif d'artistes est remise sous forme d'une enveloppe globale au candidat retenu, qui en gère les différentes allocations.

Enveloppe financière allouée à ce projet : **14 000€ TTC**

Cette enveloppe comprend:

- La rémunération de l'artiste ou du collectif d'artistes pour son intervention et la cession de droits de représentation et d'exploitation de l'œuvre.
- Les frais de production de l'œuvre (frais matériels et moyens humains, location de matériel d'élévation)
- Les frais annexes (frais de repérages, frais de transport, frais de bouche, frais d'hébergement) sur la base d'un accord préalable avec l'artiste
- Les actions culturelles à destination des publics sur la base de 55 € TTC de l'heure

Le montant global alloué au projet sera finalisé et contractualisé dans le cadre de la signature d'un contrat de commande d'œuvre et de cession de droits d'exposition et de représentation entre la Ville d'Amiens et l'artiste (ou le collectif d'artistes ou l'association) une fois le projet sélectionné.

Ce contrat reprendra les obligations des deux parties, et notamment :

- la présence obligatoire de l'artiste à certaines dates définies en concertation (réalisation de l'œuvre, vernissage...)
- les heures et calendrier d'intervention de l'artiste auprès des publics

// JURY ET CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS

Un jury composé de membres de la Ville d'Amiens et d'Amiens Métropole, du porteur de projet et de personnalités qualifiées examinera l'ensemble des projets et sélectionnera les propositions artistiques en fonction des critères énoncés ci-dessous.

Critères de choix :

Une attention particulière sera portée par le jury sur :

- La qualité artistique et la pertinence des projets proposés
- Les propositions d'intégration des habitants au processus de réalisation de l'œuvre, dans une logique participative, de rencontre et/ou d'échange
- Le respect des orientations thématiques de l'appel à projets
- L'intégration dans le paysage, en équilibre avec les éléments d'architecture
- La faisabilité technique et délai du projet
- La faisabilité financière du projet et la cohérence du budget (coût global, rémunération artiste, techniciens et auteurs, charges et taxes, coûts de production)
- Une démarche soucieuse des impacts environnementaux sera appréciée

//MODALITES DE CANDIDATURE

Cette commande publique est éligible uniquement aux artistes professionnels, qu'ils candidatent en leur(s) nom(s), ou par le biais d'un opérateur des arts urbains en capacité de se positionner sur de la production d'œuvre, dans le cadre d'un collectif ou d'une association.

Les candidats devront transmettre **avant le 8 avril 2026**, à l'attention de :

Stéphanie LARUELLE – s.laruelle@amiens-metropole.com uniquement en FTP (Smash, WeTransfer, Dropbox ou autre).

Renseignements complémentaires : 03 22 49 20 21

Un mail sera adressé accusant réception du dossier.

Le dossier de candidature doit être composé des pièces suivantes :

- **Fiche administrative** dûment renseignée (**ANNEXE 2** du présent appel à projets)
- **Présentation du porteur de projet** : CV, dossier artistique, book de l'artiste, du collectif ou de l'association
- **Prévisualisation de l'œuvre ou du projet**
- **Note d'intention** détaillant :
 - L'intention artistique
 - Les propositions de temps d'interaction avec les publics (nombre de participants/atelier, proposition de répartition des groupes en fonction des tranches d'âge)
- **Fiche technique** détaillant la mise en œuvre et son **calendrier d'exécution**
- **Budget prévisionnel détaillé** selon les éléments mentionnés supra : les frais de production de l'œuvre (matériels), les frais techniques et notamment le matériel d'élévation, les frais annexes (frais de repérage, frais de transport, frais de bouche, frais d'hébergement), la rémunération de l'artiste ou du collectif d'artistes, la cession de droits d'auteur ainsi que toutes autres dépenses liées au projet artistique.
- **Copie de l'attestation d'assurance** responsabilité civile en cours de validité
- Copie du diplôme du CACES, si nécessaire
- **RIB**

//CALENDRIER PR2VISIONNEL

- Date limite pour le dépôt des candidatures : 8 avril 2026
- Envoi des résultats : Début mai 2026
- Ateliers et création de l'œuvre : Septembre/octobre 2026
- Livraison de l'œuvre au plus tard le 1^{er} décembre 2026 *(si aléas météorologiques ou autres)*

Temps de repérage avec le candidat retenu si nécessaire, sur RDV.



ANNEXE 1- Lieu à investir

Adresse : Façade Est du Gymnase Guynemer, Place de l'Amitié – 80 000 AMIENS

Renseignements techniques : Surface totale en briques et bardage en bac acier sur les parties hautes.

Surface pouvant être investie: uniquement la partie en briques (matérialisée en bleu)

Il n'est pas imposé à l'artiste, de travailler la totalité de cette surface.

Longueur maxi : 25m / Hauteur maxi : 10m

Photo de la surface



Vue d'ensemble de la place





ANNEXE 2

FICHE ADMINISTRATIVE À RENSEIGNER ET À JOINDRE À VOTRE CANDIDATURE

Nom / Prénom :

Nom du collectif :

Nom d'artiste (le cas échéant) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

Site Internet :

Instagram :

N° SIRET :

Code APE :

N° de sécurité sociale :

N° Maison des Artistes :

Êtes-vous dispensé/e de précompte ?

Si oui, merci de fournir une attestation de dispense de précompte.

Êtes-vous affilié à une société de perception des droits d'auteur ?

Si oui, laquelle ? (numéro d'enregistrement)

Assujettissement à la TVA : OUI / NON

Nombre de kilomètres entre le domicile et Amiens (source Mappy) :

Pièces à joindre :

- | | |
|--|---|
| - Récépissé SIREN | - Copie du diplôme du CACES si nécessaire |
| - Attestation de dispense de précompte | - RIB |